

Nombre de membres afférents au conseil
communautaire : 47

Nombre de membres en exercice : 47
Nombre de membres présents lors de la
délibération : 36
Nombre de membres ayant donné
procuration : 4

Date convocation : 04/02/20XX

Date d'affichage :

04/02/20XX

Présents : XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX.

Procurations : XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX.

Absents excusés : XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du : XX février 20X

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à
XXXXXX, sous la présidence de : Monsieur XXXX, Président.

Secrétaires de séance : XXXXX

OBJET : ECOLES – Projet de section bilingue français / occitan

Vu la circulaire n°2017-072 du 12/04/2017, la convention cadre Ministère de l'Education Nationale – Région
en vigueur pour le développement de l'enseignement de l'occitan et la loi n°2013-595, dite loi Peillon,

Considérant le soutien du Conseil Départemental 32, de Canopé (réseau de création et
d'accompagnement pédagogiques) et du Conseil Régional d'Occitanie dans la mise en place des sections bilingues,

Considérant la rencontre avec les représentants du Centre Régional de l'Enseignement de l'Occitan et du
Congrès Permanent de la Langue Occitane,

Considérant l'avis favorable reçu en commission enfance-jeunesse-école pour le lancement d'une étude pour la
mise en place d'une section bilingue français / occitan le 6 février 2019,

**Monsieur le Président propose au vote l'étude par les services de l'Education Nationale du XXXXXX de la
mise en place d'une section bilingue français / occitan sur les écoles de la communauté de communes XXXX
XXXXX.**

Le conseil communautaire décide :

Votants	Pour	Contre	Abstention
XX	XX	XX	0

- De demander aux services de l'Education nationale du XXXX la mise en place d'une section bilingue
français /occitan sur les écoles de la communauté de communes XXXXXX

président

XXXXX

